

# DOSSIER DE PRESSE

---

Dans le cadre de la semaine de la mobilité,

## LANCEMENT DU SITE INTERNET DE COVOITURAGE DU 7<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE LYON



**CoVoiturage**  
GRANDLYON

Jeudi 17 septembre 2009, à 11h30  
Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon  
Salle des mariages

**Contact presse :**

Association de Développement du Commerce de Lyon 7<sup>e</sup> arrondissement  
Alexandre PROT  
Tél. : 04 72 73 11 76  
Fax. : 09 50 03 28 54  
Courriel : prot.adc7@free.fr

# SOMMAIRE

---

INTRODUCTION | 03

LE COVOITURAGE | 05

LE SITE INTERNET : [WWW.COVOITURAGE-LYON7.FR](http://WWW.COVOITURAGE-LYON7.FR) | 07

ROLE DE CHAQUE ACTEUR | 09

# INTRODUCTION

---

## UNE INITIATIVE DU GRAND LYON, AVEC LA PARTICIPATION DE L'ADEME ET DE LA REGION RHONE ALPES

Porté par le Grand Lyon, l'ADEME et la Région Rhône Alpes, en collaboration avec l'Association de Développement du Commerce de Lyon 7<sup>e</sup> (ADC7), un nouveau service internet de covoiturage est lancé sur le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

Depuis 2007, le Grand Lyon soutient la démarche de Plan de déplacement Inter Entreprise de huit territoires (dont le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon). L'objectif consiste à inciter les salariés à se rendre sur leur lieu de travail autrement qu'en voiture individuelle.

Aux côtés d'autres modes de déplacement doux comme les transports en commun et le vélo, le covoiturage sera désormais facilité. Il s'agit d'un projet qui intègre des outils de mise en relation pour les salariés, mais aussi des supports de communication adaptés et des interventions dans les entreprises, réalisées par des professionnels.

Dans sa globalité, le projet comprend :

- La mise en place d'un système de covoiturage pour chaque territoire.
- La mise en place d'une plate-forme téléphonique de covoiturage, pour les salariés qui ne disposent pas d'Internet.
- La diffusion, par le correspondant mobilité, de supports de communication.
- Le suivi, par le correspondant mobilité, des actions de communication.
- La mesure des résultats obtenus grâce à un sondage annuel et l'analyse permanente du volume d'informations déposé sur le système.

Résultant d'un partenariat public/privé, le site de covoiturage de Lyon 7<sup>e</sup> est le premier site internet de covoiturage en milieu urbain de l'agglomération lyonnaise. Jusqu'à présent, seules des zones d'activité de l'agglomération étaient couvertes : Techlid, Périca, Porte des Alpes, Vallée de la Chimie...

## CONTEXTE DU 7E ARRONDISSEMENT

Le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon compte plus de 70 000 habitants. Il représente 14% de la population lyonnaise et 5,14% de la population du Grand Lyon et accueille 16,5% des emplois de Lyon, soit 43 508 personnes.

Cet outil internet de covoiturage permettra aux employés des entreprises du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon de trouver en quelques clics une personne faisant un trajet proche du leur.

Dans un premier temps, le but consiste à faire covoiturer les salariés au moins une fois par semaine.

Le lancement de ce service s'inscrit dans le cadre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7eme (PDIE) lancé en novembre 2007 par l'ADC7.

Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7e Arrondissement a pour objectif de limiter l'usage de la voiture dans les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail, en proposant des solutions alternatives de transport.

En pratique, cette mesure permet :

- aux salariés des entreprises de l'arrondissement de bénéficier d'un abonnement de transports en commun à un tarif préférentiel (42 % du coût réel contre 50% dans le cas de la nouvelle loi).
- de promouvoir l'usage des modes de déplacements alternatifs dans les entreprises : autopartage, covoiturage, Vélo'v, transports ferroviaires...

Ce nouveau site internet de covoiturage vient donc renforcer les solutions de déplacements alternatifs disponibles sur le 7<sup>e</sup> arrondissement et s'inscrit dans le prolongement des actions menées en direction des salariés pour améliorer leurs déplacements domicile-travail.

# LE COVOITURAGE

---

## LE COVOITURAGE EN FRANCE

- En France, la voiture individuelle est utilisée dans 80% des cas pour se rendre au travail, contre 63% il y a 10 ans.
- Dans les zones d'activités périphériques, ce taux peut atteindre les 90% !
- En moyenne, une voiture parcourt 15 000 km/an.
- Les transports représentent 17,4% des dépenses des ménages soit le 2<sup>e</sup> poste derrière le logement mais devant l'alimentation !
- Un salarié qui réside à 40 km de son lieu de travail dépense chaque année près de 7000 € pour ses déplacements domicile-travail en voiture.
- Les voitures individuelles représentent 12% des émissions de CO2.
- Plus de 80% des Français sont prêts à changer leur comportement pour protéger l'environnement.
- Malgré cela, seuls 3% des salariés covoiturent pour aller au travail.

Il convient de remettre en question notre utilisation quotidienne de la voiture. D'abord, parce que le parc automobile ne cesse de croître, et que le kilométrage annuel moyen des véhicules augmente également, ce qui n'est pas le cas de la place octroyée à la circulation. Il en résulte logiquement un accroissement inquiétant des encombrements et les chiffres des prévisions en matière de circulation ne sont pas rassurants.

Ensuite, parce que le prix de l'essence ne cessera probablement pas d'augmenter dans les décennies à venir, et que cette augmentation sera bien supérieure à celle des revenus des ménages.

Enfin, la situation écologique exige que l'on change nos habitudes. Les véhicules personnels sont de loin la plus grosse source de pollution de l'air ce qui provoque de sérieux problèmes de santé chez les personnes exposées, et coûte aux contribuables français plus de 6 milliards d'euros par an (coûts environnementaux et d'effet de serre).

Il semble donc nécessaire d'adopter des comportements plus modérés en matière de transports. La part la plus importante des migrations est imputée aux trajets domicile-travail, mais ces types de trajets sont justement les plus faciles à partager car ils sont quotidiens et réguliers. Néanmoins, le covoiturage demeure marginal. Il ne tient donc qu'à chacun de nous d'inverser la tendance !

## LES AVANTAGES DU COVOITURAGE :

### Pour l'entreprise :

- Des économies de places de parking.
- La diminution des émissions de CO2 imputées à l'activité : en covoiturant plusieurs fois par semaine, l'économie potentielle de CO2 est de 500kg par an par personne.

- La diminution des encombrements, meilleur accès à l'entreprise.
- Une meilleure image de l'entreprise.
- Une amélioration du climat social.

**Pour le salarié :**

- Un gain de pouvoir d'achat, pouvant être équivalent à un 13e mois de salaire : pour un trajet de 20km, covoiturer 3 fois par semaine fait économiser 1000 euros par an (source ADEME).
- Le développement d'un esprit de solidarité avec les autres salariés.
- Moins de stress, de fatigue et d'accidents de trajet.

**Pour chacun de nous :**

- Moins d'encombrements sur la route : si chacun de nous covoiture une seule fois par semaine, c'est 10% de voitures en moins sur la route.
- Moins de pollution, pour préserver notre santé et notre planète

# LE SITE INTERNET : **WWW.COVOITURAGE-LYON7.FR**

---

Grâce au site internet [www.covoiturage-lyon7.fr](http://www.covoiturage-lyon7.fr), la recherche de covoitureurs devient facile, intuitive, précise et gratuite.

Après une inscription et quelques clics, le système enregistre les trajets des salariés avec précision puis présente les covoitureurs disponibles sur une carte interactive : on visualise ainsi en un clin d'œil la distance précise qui sépare les covoitureurs, au départ et à l'arrivée. Il suffit ensuite de cliquer pour voir leurs coordonnées, les covoitureurs peuvent ensuite être mis en relation par email ou par téléphone.

Enfin, le système envoie des alertes automatiquement par email ou SMS dès qu'un nouvel inscrit peut partager un trajet sur le même secteur.

## LES AVANTAGES DU SITE

- Il recherche automatiquement les personnes à proximité mais aussi tout au long du trajet désiré.
- Il est anonyme : à aucun moment, les coordonnées ne sont transmises à un tiers.
- La cartographie est dynamique et permet de localiser précisément les covoitureurs,
- Des Alertes email et SMS ont envoyées pour être informé en temps réel de tout nouvel inscrit compatible,
- Carnet de contact,
- La recherche est étendue à d'autres sites de covoiturage

## PRECISIONS LEGALES ET FISCALES

### - Confidentialité

L'inscription à la plate-forme de covoiturage est strictement confidentielle. Les noms et coordonnées ne sont communiqués, ni à l'entreprise, ni pour un quelconque démarchage commercial.

### - Prime transport

Chaque entreprise est responsable de sa politique transport. Le système de covoiturage est porté par le Grand Lyon, et il est anonyme : l'entreprise ne peut pas savoir quels salariés y sont inscrits.

### - Assurance

Toutes les personnes transportées sont couvertes par la garantie obligatoire de responsabilité civile en cas d'accident.

- Covoiturage et argent

L'entreprise n'intervient pas dans le déroulement du covoiturage. Les covoitureurs peuvent alterner les véhicules, ou bien fixer une participation aux frais que les passagers verseront au conducteur.

- Accidents de trajet domicile/travail et covoiturage

Si l'accident se produit alors qu'un détour est effectué sur le trajet domicile-travail pour cause de covoiturage, il est aujourd'hui admis en accident de trajet.

- Responsabilités

La responsabilité de l'entreprise ne peut être engagée en cas de problème survenant lors d'un covoiturage (conflit, non présentation du covoitureur...). Le rôle du site Internet est de mettre en relation les salariés, qui sont eux-mêmes responsables du bon déroulement du covoiturage. En s'inscrivant sur le site, le salarié accepte les conditions générales d'utilisation et la charte qui définissent les responsabilités de chaque partie.

- Impôts

Les impôts ne prévoient pas de procédure adaptée au covoiturage régulier.

Si le salarié covoiture sans échange d'argent, il n'a rien à déclarer, de même que s'il est au régime d'abattement forfaitaire.

# ROLE DE CHAQUE ACTEUR :

---

## GRAND LYON

Structure à l'origine du site Internet de covoiturage, le Grand Lyon développe depuis 2007 une démarche de soutien des différents Plans de déplacements Inter Entreprises de l'agglomération lyonnaise afin d'inciter les salariés à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle pour se rendre sur leur lieu de travail.

## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON

Dans le cadre de la sensibilisation des entreprises du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, la CCI de Lyon met en place, en lien avec l'ADC7, des réunions d'information auprès des entreprises et de leurs salariés.

## MAIRIE DU 7<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE LYON

Participation à l'information sur le dispositif, soutien actif et relais de la démarche auprès des entreprises et des acteurs institutionnels.

## ADC7 :

Correspondant mobilité auprès des entreprises du 7<sup>e</sup> arrondissement : interventions en entreprise pour former les employés au site internet, distribution des outils de communication interne (affiches, flyers...),

Pour les entreprises, un kit comprenant tous les outils de communication interne et les documents utiles est disponible en téléchargement :

<http://docs.laroueverte.org/kitcom-lyon7.zip>

Pour en savoir plus sur le dispositif ou pour vous inscrire, rendez vous sur le site :

<http://www.covoiturage-lyon7.fr>

### Contact presse :

Association de Développement du Commerce de Lyon 7<sup>e</sup> arrondissement

Alexandre PROT

Tél. : 04 72 73 11 76

Fax. : 09 50 03 28 54

Courriel : [prot.adc7@free.fr](mailto:prot.adc7@free.fr)